

# Le milieu culturel veut recadrer la loi sur les buvettes

**VIE ASSOCIATIVE • Les lieux festifs et culturels dénoncent un dispositif légal inadapté, qui menace leur existence. Correction urgente exigée.**

RODERIC MOUNIR

Nom de code: LRDBHD – pour loi cantonale sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement. Particularité: fait l'unanimité contre elle dans les milieux socio-culturels associatifs. Rassemblés au sein de la Plateforme LRDBHD, les représentants du Grand Conseil de la nuit, de l'AMR, de l'Usine, du Galpon, de l'Ilot 13, de la Galerie ou encore de la Cave 12 ont expliqué à la presse, mardi, tout le mal qu'ils pensent de cette loi.

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, elle est issue de la refonte des textes qui régissaient, d'une part, le débit de boissons et l'hôtellerie-restauration et, d'autre part, les spectacles. «Fusion ratée», déplore Ulysse Prévost, du Grand Conseil de la nuit. «Nos propositions soumises durant la consultation n'ont pas été prises en compte.»

La loi est actuellement en phase transitoire. Le délai de mise en conformité est fixé au 30 juin par le Service du commerce (Scm). Mais les lieux culturels n'ont pas l'intention de s'y plier, car ils refusent de se transformer en «établissements de divertissement public», comme la loi les y oblige. Horaires trop restrictifs, obligation de disposer d'un diplôme (partiel) de cafetier pour exploiter une buvette, responsabilité personnelle et non collective de ladite buvette ne correspondent pas, selon eux, à la pratique associative.

## Gestion bénévole

Car ces buvettes sont liées aux spectacles et animations culturelles proposés. Elles n'ouvrent qu'à cette occasion et sont gérées de manière essentiellement bénévole. «Nous souhaitons négocier des amendements au règlement d'application, réclame Matthias Solenthaler, du Grand Conseil de la nuit. Et nous demandons le report du délai transitoire à fin décembre.»



Conséquence de la nouvelle loi, le Théâtre de la Parfumerie fonctionne «en toute illégalité», selon l'aveu même de ses responsables. DR

D'ici là, les lieux culturels peuvent se tourner vers les communes, habilitées à délivrer l'autorisation ponctuelle de «buvette d'événement». Une marge d'interprétation à laquelle le Scm ne s'oppose pas. Or pour l'heure, «ça bloque du côté de la Ville de Genève», constate le Grand Conseil de la nuit. Cette option implique certes une inégalité de traitement, en fonction de la superficie de chaque commune. Et une surcharge administrative ainsi que le paiement d'émoluments – 60 francs par demande. La Cave 12 a ainsi vu ses frais exploser, passant à 900 francs pour ses quinze concerts mensuels. «Nous sommes pris en otage par la loi», juge Marion Innocenzi. Le Théâtre de la Parfumerie, lui, fonctionne «en toute illégalité», selon Philippe Clerc, membre du comité. Les soirées dansantes du Grand

Café bénéficient d'une autorisation, mais pas la programmation théâtrale, car la buvette du lieu l'obligerait à changer de catégorie.

«Y a-t-il une volonté d'étouffer la vie associative?» interroge Gabriel Alvarez. Le directeur du Théâtre du Galpon craint que le fait de se mettre hors la loi ne serve de levier aux autorités pour couper les subventions, comme cela fut le cas de l'Usine cet hiver.

## «Une trahison»

Le déblocage est-il possible? Pour la députée socialiste Lydia Schneider Hausser, la nouvelle loi, acceptée par son parti pour lutter contre la sous-enchère salariale dans l'hôtellerie-restauration, est une «trahison complète» du monde associatif. L'élue prône «un correctif du règlement d'application plutôt que le

dépôt d'un nouveau texte, qui aurait peu de chances de passer au vu des majorités politiques actuelles».

Chef du Département de la sécurité et de l'économie, Pierre Maudet, via sa porte-parole, se dit «conscient des enjeux et des spécificités de certains lieux. Le Service du commerce travaille en concertation avec la Ville de Genève afin de définir une interprétation commune de la loi qui permette aux milieux culturels de faire perdurer leurs activités». Les crispations autour des nuits genevoises inquiètent-elles le magistrat? «Les discussions relatives à la politique de la nuit ne sont jamais closes, elles sont évolutives et doivent s'adapter et suivre le mouvement.» Les milieux culturels espèrent négocier. Mardi, ils n'excluaient pas de descendre dans la rue pour se faire entendre. I



## DÉFENSE DU CLIMAT

### Credit Suisse occupé par des militants

Le message à la place financière n'est pas passé comme une lettre à la Poste! Cible d'une quinzaine de messagers de la campagne Break Free 2016, le Credit Suisse les a fait évacuer illico presto par des policiers venus en nombre. La missive, adressée à l'ensemble du secteur bancaire suisse, se contentait pourtant de rappeler les engagements pris par la communauté internationale lors de la COP21. Or, «la consommation des énergies fossiles est la cause principale du changement climatique en cours, qui nous menace de désastres environnementaux et sociaux sans précédent». D'où l'urgence de «transférer massivement vos investissements des

énergies fossiles vers les énergies renouvelables». A l'extérieur, une cinquantaine de militants attendaient leurs camarades en musique, certains s'étant couvert de charbon pour symboliser les méfaits des investissements «non durables». Dans la foule, le conseiller administratif Rémy Pagani a annoncé que la Ville de Genève avait exigé de sa caisse de pension qu'elle se désinvestisse des industries polluantes. Un geste que tout client de banque est invité, par Break Free 2016, à demander à son tour à son établissement. BPZ/JPDS

Voir également notre galerie photos sur [www.lecourrier.ch](http://www.lecourrier.ch)  
En savoir plus: sur facebook [collectifdesoutienbreakfree2016](https://www.facebook.com/collectifdesoutienbreakfree2016)

## EN BREF

### GLISS'EN VILLE

#### Un toboggan encore plus long

Pour sa 2<sup>e</sup> édition, «Gliss'en Ville» proposera le 11 juin un toboggan aquatique de 230 mètres de long, soit 30 mètres de plus qu'en 2015. Autres nouveautés: l'installation d'une rampe de lancement et l'augmentation du flux hydraulique. La manifestation aura à nouveau lieu à la rue Voltaire. La première édition de la manifestation payante, qui avait bénéficié d'un temps estival, avait attiré plus de 8000 personnes, dont la moitié s'étaient élancées sur le toboggan géant. Mis sur pied par le journal local *Les Nouvelles*, le projet s'inspirait d'événements similaires qui ont eu lieu en 2014 à Bristol, San Francisco et Salt Lake City. Les 5000 billets disponibles seront en vente dès jeudi sur internet seulement, au tarif unique de 10 francs. L'installation sera ouverte aux enfants qui mesurent au moins 1,30 mètre. ATS [www.glissenville.ch](http://www.glissenville.ch)

# Le MCG présente sa facture politique à la droite

**RIE III • Sans préférence cantonale, le MCG ne soutiendra pas la réforme.**

Le Mouvement citoyens genevois (MCG) fait monter les enchères. Dans un communiqué diffusé mardi, la formation politique genevoise conditionne son soutien au projet de réforme III de la fiscalité des entreprises (RIE III) à des engagements des milieux patronaux à mettre en œuvre la préférence cantonale et nationale lors d'embauches.

La formation populiste relève que le nombre de frontaliers continue de croître, avec près de 100 000 personnes au bénéfice du fameux permis G à la fin du mois d'avril. Ceci alors que le taux de chômage reste élevé, avec 5,5% de sans-emplois. Le MCG y voit la preuve que l'économie genevoise continue de recourir au dumping salarial.

Particulièrement dans certaines branches, comme l'hôtellerie-restauration. «Nous constatons des cas où des restaurateurs rachètent des établissements, vident tout le monde pour engager des frontaliers moins chers puis revendent leur établissement

avec une plus-value confortable», dénonce François Baertschi, secrétaire général du MCG.

D'où l'exigence que le monde patronal – la Fédération des entreprises romandes, en clair – prenne des engagements fermes, par exemple via une déclaration solennelle, de combattre ce genre de pratiques.

A défaut, le MCG ne soutiendra pas la RIE III qui vise à imposer selon un taux unique – en abrogeant les statuts spéciaux pratiqués pour attirer des entreprises de l'étranger, ce qui est combattu par l'OCDE – les bénéfices des entreprises.

Un durcissement de la position du MCG par rapport à celle d'un Eric Stauffer que l'on sentait davantage sur la même longueur d'onde que le Conseil d'Etat sur ce dossier? «Pas du tout, selon Ana Roch, nouvelle présidente du MCG. C'est une position qui était déjà la nôtre au début du processus sur cette réforme.» PHILIPPE BACH

## GÉOTHERMIE

### Les SIG attendent beaucoup du sous-sol genevois

Le sous-sol du canton de Genève est prometteur en matière d'énergie géothermique. Les analyses menées depuis deux ans par les Services industriels de Genève (SIG) ont décelé d'importantes nappes d'eau chaude qu'il serait possible d'exploiter d'ici à quelques années.

Des sondes vont maintenant explorer le sous-sol en moyenne profondeur. Si les recherches qui seront menées confirment le potentiel présent, «les deux tiers des besoins en chaleur des ménages du canton pourraient être couverts» grâce à la géothermie, a fait savoir mardi le conseiller d'Etat Antonio Hodgers.

Les SIG ont localisé cinq zones favorables à la géothermie: la Champagne genevoise, une bande s'étendant de Vey-

rier à Meyrin, une autre de Puplinge à Versoix en passant sous le lac, un secteur dans la région des Trois-Chêne et enfin un périmètre qui se situe dans la région du Mandement.

Ces réservoirs contiennent de l'eau dont la température oscille entre 25 et 120 degrés et se trouvent à des profondeurs allant de 500 jusqu'à 3000 mètres. Les cinq zones répertoriées disposent de caractéristiques géologiques idéales. Elles sont faites de roches calcaires et perméables qui permettent à l'eau de circuler aisément.

Les SIG ont aujourd'hui terminé la phase de prospection, qui leur a permis de repérer les endroits intéressants. Ils vont maintenant démarrer une exploration par sonde, qui constitue la deuxième étape de leur

programme GEothermie2020. Des forages seront réalisés entre 200 et 800 mètres de profondeur.

«Nous garantissons la protection absolue des nappes d'eau potables», a assuré le conseiller d'Etat Luc Barthasat. Un regard attentif sera aussi porté sur l'activité sismique de la région. Les SIG promettent de tout faire pour minimiser les risques, en travaillant lentement et avec prudence.

Les premières exploitations d'énergie géothermique pourraient débuter aux alentours de 2020, a souligné le directeur général des SIG, Christian Brunier. Genève espère aussi que la Confédération adopte une loi pour soutenir la géothermie. Le projet du bout du lac serait alors bien placé pour recevoir une aide financière. ATS